

1883 - RÉPARATIONS AU PRESBYTÈRE

À la suite du passage d'un ouragan, l'église et le presbytère de Rennes-le-Château ont connu d'importants dégâts nécessitant des réparations urgentes pour lesquelles la commune désargentée n'a pas d'autre solution que de demander des secours aux instances administratives concernées (1).

L'an Mil huit cent quatre-vingt-trois le onze février à deux heures du soir, le Conseil Municipal de la Commune de Rennes le Château, canton de Couiza, Aude, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. Tisseyre Jean Maire pour la tenue de la session ordinaire de février. Étaient présents MM. Tisseyre Jean Maire, Péchou Alexandre, Tisseyre Antoine, Moulines Jean, Faure Pierre, Tisseyre Jean, Méric Antoine, Fontecave Jean, Clotes Antoine, Saint-Loup Simon.

M. le Maire prenant la parole a exposé au Conseil Municipal les réparations que nécessitaient les toitures du presbytère et de l'église ainsi que le clocher dont les murs lézardés menacent ruine à chaque instant ; qu'il fallait au plutôt (ndr : plus tôt) prendre des mesures nécessaires pour pourvoir à ces réparations, si on ne voulait pas plus tard être obligés d'en faire de plus grandes, par les dégâts que causent tous les jours les intempéries du temps. Il leur a même présenté un devis de ces réparations ci-joint dressé par les Frères Saunière, Maçons et entrepreneurs à Couiza, lequel devis s'élève à la somme de neuf cent quarante sept francs 947frs. Considérant le peu de ressources de la Commune qui d'ailleurs s'est imposée en 1882 de la somme de 250frs affectée au crépissage du clocher et qu'elle ne peut imposer de plus grands sacrifices pour cette réparation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Conseil général un secours nécessaire Pour mener cette réparation à bonne fin.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir mûrement réfléchi sur le devis qui a été discuté article par article, considérant le peu de ressources de la Commune et la nécessité urgente de cette réparation, approuve le présent devis et demande à l'unanimité des membres présents à Monsieur le Préfet de vouloir bien remettre sa délibération au Conseil Général et intercéder pour lui auprès de ce dernier afin qu'il veuille bien lui accorder un secours de ~~neuf cent quarante~~ 697frs pour pouvoir terminer ces réparations.

Ainsi il a été délibéré les jour mois et an et que dessus et ont signé.

	Faure	Tisseyre	
Méric	Péchou	Moulines	Tisseyre
Clotes	Fontecave		

(1) Lire à ce sujet l'article suivant : http://www.rennes-le-chateau-doc.fr/Villes%20Villages/ville%20rennes%20le%20chateau/images1/Fabrique_RLC_Deliberation_25_02_1883.pdf

Le mardi huit cent quatre vingt trois le onze février
à deux heures du soir, le Conseil Municipal de la Commune de Rennes,
le Château, Canton de Couiza, Aude, s'est réuni dans le lieu
ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. Copeyre Jean Marie

pour la tenue de la session ordinaire de février.
Présents, M. M. Copeyre Jean Marie, Pichou
Alexandre, Copeyre Antoine, Moulinier Jean, Faure Pierre,
Copeyre Jean, Meunier Antoine, Fontecave Jean, Pélissier
Antoine, Saint-Loup Simon.

M. Maire prenant la parole a exposé au
Conseil Municipal les réparations que nécessitent, la toiture du
presbytère et de l'église ainsi que le clocher dont les murs dégradés menacent
ruine à chaque instant, qu'il fallait au plutôt prendre des mesures
nécessaires pour pourvoir à ces réparations, si on ne voulait pas, plus
tard être obligé d'en faire de plus grandes, par les dégâts qui causent
sous les jours les entreprises au temps. Il leur a même présenté un
devis de ces réparations ci-joint dressé par les Sieurs Laurin, Macons
et entrepreneurs à Couiza, lequel devis s'élève à la somme de neuf cent
quarante sept francs 96⁷. Considérant le peu de ressources de la Commune
qui d'ailleurs s'est imposée en 1882 de la somme de 250⁰ affectée
au curage de la clocher et qu'elle ne peut s'imposer de plus grandes
sacrifices pour cette réparation, Monsieur le Maire propose au Conseil
Municipal de demander au Conseil Général un secours mensuel
pour mener cette réparation à bonne fin.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé de Monsieur le
Maire, et après avoir mûrement réfléchi sur le devis qui a
été présenté article par article, considérant le peu de ressources de
la Commune et la nécessité urgente de cette réparation, approuve
le présent devis et demande à l'unanimité des membres présents à
Monsieur le Préfet de vouloir bien remettre sa délibération au
Conseil Général et intécider pour lui au profit de la Commune afin qu'il
vuille bien lui accorder un secours de neuf cent quarant
pour pourvoir à ces réparations.

Ainsi en a été délibéré le jour, mois et an et qu'on en a fait lecture.

Maire Faure, Président
Pichou, Secrétaire
Moulinier, Secrétaire
Pélissier, Secrétaire
Meunier, Secrétaire
Fontecave, Secrétaire